



Doc. 13168
17 avril 2013

La situation des réfugiés birmans en Roumanie

Question écrite n° 630 au Comité des Ministres
de M. Mogens JENSEN, Danemark, Groupe socialiste

Selon des médias danois, 38 réfugiés birmans reconnus par les Nations Unies ou réfugiés admis au titre du quota, qui avaient dans un premier temps obtenu le statut de résident en Roumanie, ont fui collectivement vers le Danemark parce que, selon eux, ils n'étaient pas traités correctement en Roumanie. Ces réfugiés se plaignent notamment de ne pas avoir bénéficié de l'aide financière qui leur avait été promise, si bien qu'eux-mêmes et leurs familles mouraient de faim. Ils sont nombreux aussi à se plaindre d'avoir été forcés à signer un contrat d'intégration alors même que les documents n'avaient pas été traduits du roumain ; en conséquence, ils ne comprenaient pas ce qu'ils signaient.

Dans ce contexte, M. Mogens Jensen

Demande au Comité des Ministres :

Le Comité des Ministres a-t-il l'intention de se renseigner sur la manière dont le Gouvernement roumain traite les réfugiés reconnus par les Nations Unies, notamment en demandant un rapport sur la compatibilité de ce traitement avec la Convention européenne des droits de l'homme ?

